

COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27
Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2013

Le vingt-sept mars deux mil treize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de PELTRE sous la présidence de Madame Bernadette VELER, Maire.
(Date de convocation : 20 mars 2013).

Etaient présents : Mmes Sylvie BURGER, Nadine GARCIA, Isabelle HENRY, Dominique KNECHT (à partir du point n° 3), Monique LEYDER, MM. Jean-Claude BASTIEN, Jacques DEVAVRY, Jean-Michel GUERNE, Pascal HARMAND, Thierry GRANDJEAN, Walter KURTZMANN, Vincent TILLEMENT

Etaient absents excusés : M. Franck HANDLER (procuration à M. Walter KURTZMANN), Mmes Ann-Pascale MARGNY (procuration à Mme Bernadette VELER), Martine GILLARD (procuration à Mme Monique LEYDER)

Etaient absents : Mme Viviane TOUSSAINT, M. Jean-François MARSAL

Mme KNECHT Dominique a été élue secrétaire.

APPROBATION DES COMPTES 2013

Le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif 2012 du service d'assainissement lequel présente un excédent de clôture de 158 627,43 € ;
- le compte administratif 2012 du service principal lequel présente un excédent de clôture de 82 956,11 €.

TAUX 2013 DES 3 CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

Pour 2013, le Conseil Municipal fixe le taux des taxes comme suit :

- Taxe d'Habitation : 10.44 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 13.01 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 34.54 %

.../...

BUDGET PRIMITIF 2013 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service assainissement pour 2013, lequel s'équilibre à 154 066,00 € en section d'exploitation et à 222 283,91 € en section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2013 – SERVICE PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif du service principal pour 2013 lequel s'équilibre à 1 200 652,24 € en section fonctionnement et à 1 188 023,76 € en section d'investissement.

DROIT DE PREEMPTION DANS LA ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire d'exercer, au nom de la Commune, le droit de préemption d'un bien dans la zone artisanale.

LES RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014- 2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

REMPLACEMENT DU VEHICULE COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un véhicule Berlingo auprès de la concession Citroën de METZ (57)

PROTECTION DES ELUS

Le Conseil Municipal accorde aux élus la protection fonctionnelle du contrat PROMUT Elus et Fonctionnaires de la SMACL.

Peltre, le 28 mars 2013
Le Maire,

Bernadette VELER